
États financiers du
Réseau local d'intégration des services
de santé du Sud-Ouest,
exerçant ses activités sous le nom
de Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire
du Sud-Ouest

31 mars 2023

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État des résultats	4
État de la variation de la dette nette	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux états financiers	7-12

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres du conseil d'administration du Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest, exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire du Sud-Ouest

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest, exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire du Sud-Ouest (le « RLISS du Sud-Ouest », ou le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023 et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du RLISS conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Les états financiers du RLISS pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion sans réserve en date du 22 juin 2022.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du RLISS à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le RLISS ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du RLISS.

Rapport de l'auditeur indépendant

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du RLISS;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du RLISS à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le RLISS à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Oakville (Ontario)
Le 26 juin 2023

**Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest,
exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire du Sud-Ouest**

État de la situation financière

Au 31 mars 2023

	Notes	2023 \$	2022 \$
Actifs			
Court terme			
Trésorerie		56 567 447	36 875 950
Montant à recevoir du ministère de la Santé (le « Ministère »)		—	6 548 386
Débiteurs	12	1 460 286	2 939 303
Charges payées d'avance		987 691	1 100 878
		59 015 424	47 464 517
Immobilisations	3	602 852	172 559
		59 618 276	47 637 076
Passifs			
Court terme			
Créditeurs et charges à payer	11 et 12	30 489 263	29 585 350
Montant à verser au Ministère	4	29 062 304	18 526 659
		59 551 567	48 112 009
Apports reportés afférents aux immobilisations	5	602 852	172 559
		60 154 419	48 284 568
Engagements et éventualités	6 et 7		
Dette nette		(536 143)	(647 492)
		59 618 276	47 637 076

Approuvé par le conseil,



Joe Parker, président du conseil d'administration



Kate Fyfe, présidente du comité des finances,
de l'audit et de l'information

**Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest,
exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire du Sud-Ouest**

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2023

	Notes	2023 \$	2022 \$
Produits			
Financement du Ministère		254 700 844	251 556 029
Santé Ontario – Division Action Cancer		146 714	1 049 626
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	5	240 093	199 824
Autres produits		1 134 338	2 972 834
		256 221 989	255 778 313
Charges			
Services impartis aux termes de contrats :			
Services à domicile et en clinique		147 140 165	149 794 878
Services à l'école		6 377 677	4 270 269
Services de soins de fin de vie		5 751 900	6 430 000
Salaires et charges sociales	9	72 622 313	70 237 726
Fournitures médicales		13 500 981	14 569 407
Location de matériel médical		2 084 930	2 457 008
Fournitures, charges diverses et petits équipements		6 253 225	5 615 763
Bâtiment et terrain		2 250 705	2 203 438
Amortissement des immobilisations		240 093	199 824
		256 221 989	255 778 313
Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants			
		—	—
Recouvrement des avantages sociaux futurs		111 349	87 676
Excédent des produits sur les charges		111 349	87 676

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest,
exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire du Sud-Ouest**

État de la variation de la dette nette

Exercice terminé le 31 mars 2023

	Fonds non affectés	Avantages sociaux	2023 Total	2022 Total
	\$	\$	\$	\$
Dette nette, au début de l'exercice	—	(647 492)	(647 492)	(735 168)
Excédent des produits sur les charges	111 349	—	111 349	87 676
Transfert au titre des avantages sociaux	(111 349)	111 349	—	—
Déficit net, à la fin de l'exercice	—	(536 143)	(536 143)	(647 492)

**Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest,
exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire du Sud-Ouest**

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2023

	Notes	2023 \$	2022 \$
Activités de fonctionnement			
Excédent des produits par rapport aux charges		111 349	87 676
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		240 093	199 824
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	5	(240 093)	(199 824)
		111 349	87 676
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	8	19 580 148	624 926
		19 691 497	712 602
Activité d'investissement en immobilisations			
Achat d'immobilisations		(670 386)	(57 232)
Activité de financement			
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations	5	670 386	57 232
Augmentation nette de la trésorerie		19 691 497	712 602
Trésorerie, au début de l'exercice		36 875 950	36 163 348
Trésorerie, à la fin de l'exercice		56 567 447	36 875 950

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest, exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2023

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest (le « RLISS du Sud-Ouest », ou le « RLISS ») a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Après la sanction royale de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local, L.O. 2006, chapitre 4* (ancien projet de loi n° 36) le 28 mars 2006, la société a été prorogée en tant que Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest et les lettres patentes délivrées pour constituer la société en vertu de cette loi ont été révoquées.

Le ministre de la Santé et des Soins de longue durée a pris un arrêté de transfert, entré en vigueur le 21 juin 2017, en vertu de l'article 34.2 de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (« LISSL ») et a ordonné le transfert au RLISS du Sud-Ouest de tous les actifs, passifs, droits et obligations ainsi que de tous les documents connexes du Centre d'accès aux soins communautaires du Sud-Ouest de même que de la totalité de ses employés et des dossiers, droits et obligations les concernant.

Le 7 mars 2019, les décrets précisant la nomination des membres du conseil d'administration du RLISS du Sud-Ouest ont été révoqués et les membres du conseil d'administration de Santé Ontario ont été nommés conjointement au conseil d'administration du RLISS du Sud-Ouest. Le conseil d'administration de Santé Ontario a continué de siéger en cette qualité jusqu'au 1^{er} juillet 2021, date à laquelle les membres nouvellement nommés au sein du conseil d'administration du RLISS du Sud-Ouest sont entrés en fonction.

Le 17 mars 2021, le ministre de la Santé de l'Ontario a pris un arrêté de transfert en vertu de l'article 40(1) de la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés* dans lequel il a ordonné le transfert à Santé Ontario de certains éléments d'actif et de passif de même que de certains droits et de certaines obligations du RLISS du Sud-Ouest. Les éléments transférés étaient principalement liés à la planification du système de santé ainsi qu'au financement et à l'intégration du système de santé local dans sa région géographique. Certains postes de personnel du RLISS du Sud-Ouest ont également été transférés à Santé Ontario.

Le 8 juillet 2020, la *Loi de 2020 pour connecter la population aux services de soins à domicile et en milieu communautaire* a reçu la sanction royale. De ce fait, des modifications législatives ont été apportées à la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés* régissant les soins à domicile et en milieu communautaire, et le Règlement de l'Ontario 187/22, *Services de soins à domicile et en milieu communautaire*, adopté en vertu de cette loi est entré en vigueur le 1^{er} mai 2022. De plus, ce même jour, la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile et les services communautaires* ainsi que ses règlements afférents ont été abrogés et ne sont désormais plus en vigueur.

Le RLISS du Sud-Ouest agit en tant que mandataire de l'État et ne peut exercer ses pouvoirs qu'à ce titre. Les restrictions imposées au RLISS du Sud-Ouest en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la LISSL. À titre de mandataire de l'État, le RLISS du Sud-Ouest est exonéré d'impôt.

Chargé d'assurer la prestation de services à domicile et en milieu communautaire au sein de sa région géographique, le RLISS du Sud-Ouest exerce maintenant ses activités sous le nom commercial de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire du Sud-Ouest.

Le mandat du RLISS du Sud-Ouest comprend les attributions suivantes :

Prestation de services communautaires

Ces services comprennent la prestation de services de santé et de services connexes ainsi que de fournitures et d'équipement médical pour soigner des personnes à domicile et dans la collectivité de même que la prestation de biens et de services pour aider les fournisseurs de soins à prodiguer des soins à ces personnes. De plus, son mandat prévoit la gestion du placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement qui comprennent des services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux ainsi que la communication de renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux et la recommandation de ces derniers.

Le RLISS du Sud-Ouest a conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé (le « Ministère »), comme il est stipulé à l'article 18 de la LISSL, ainsi qu'un protocole d'entente qui établit le cadre des responsabilités et des activités du RLISS du Sud-Ouest.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest, exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile et en milieu communautaire du Sud-Ouest

Notes complémentaires

31 mars 2023

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris les chapitres de la série SP 4200 applicables uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public, publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Comptabilisation des produits

Le RLISS applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports du Ministère représentent des apports grevés d'une affectation externe qui doivent être utilisés durant l'exercice au cours duquel ils sont fournis. Les apports du Ministère dont les ressources n'ont pas été utilisées sont comptabilisés dans le montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Financement de la part du ministère de la Santé

Le RLISS est financé par le gouvernement provincial de l'Ontario en vertu d'une entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS (l'« entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS ») qui énonce les dispositions budgétaires établies par le Ministère. Les états financiers reflètent les modalités de financement approuvées par le Ministère pour soutenir les activités du RLISS. En raison de la nature de l'entente de responsabilisation, le RLISS dépend du Ministère sur le plan économique.

Les états financiers du RLISS comprennent les fonds de fonctionnement du RLISS prévus dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS conformément aux modifications apportées aux lettres de financement du Ministère.

Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges. Les améliorations qui ont une incidence sur la durée de vie estimative d'une immobilisation sont portées à l'actif.

Le tableau suivant présente l'amortissement des immobilisations selon la méthode linéaire en fonction de leur durée de vie utile estimative :

Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans
Équipement de location	Sur la durée du contrat de location
Améliorations locatives	Sur la durée du contrat de location
Mobilier et matériel	3 à 10 ans
Système téléphonique	5 ans

Dans le cas des immobilisations acquises ou mises en service en cours d'exercice, l'amortissement n'est calculé que pour la moitié d'un exercice.

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reçus affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés pour être amortis en résultat au même rythme que les immobilisations en cause.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie, qui est évaluée à la juste valeur. Les instruments financiers évalués au coût après amortissement sont initialement comptabilisés au coût, puis au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur sur les actifs financiers. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés au coût après amortissement sont ajoutés à la valeur comptable des instruments.

**Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest,
exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire du Sud-Ouest**

Notes complémentaires

31 mars 2023

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Les réductions de valeur des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement sont comptabilisées lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. La valeur des actifs financiers est alors réduite à la valeur de recouvrement nette et la réduction de valeur est comptabilisée dans l'état des résultats.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés dans les produits et les charges au cours de l'exercice visé. Les estimations importantes comprennent les taux d'amortissement des immobilisations et de certaines charges courues. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette 2023	Valeur comptable nette 2022
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	2 418 046	2 291 894	126 152	38 186
Logiciels	177 774	177 774	—	—
Équipement de location	1 878 369	1 426 773	451 596	—
Améliorations locatives	3 143 216	3 143 216	—	93 695
Mobilier et matériel	4 597 251	4 572 146	25 105	40 678
Système téléphonique	1 304 857	1 304 857	—	—
	13 519 513	12 916 661	602 852	172 559

**Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest,
exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire du Sud-Ouest**

Notes complémentaires

31 mars 2023

4. Montant à verser au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère. Le Ministère exige que tout déficit accumulé soit comblé par le RLISS en générant un excédent égal au déficit au cours de l'exercice suivant. Tous les revenus d'intérêts touchés par le RLISS doivent être versés au Ministère.

Le tableau suivant présente les détails du montant à verser au Ministère au 31 mars :

	2023	2022
	\$	\$
Montant à verser au Ministère, au début de l'exercice	18 526 659	12 851 866
Financement à rembourser au Ministère relatif aux activités de l'exercice courant	8 809 568	5 454 010
Revenus d'intérêts pour l'exercice courant	1 726 077	220 783
Montant à verser au Ministère, à la fin de l'exercice	29 062 304	18 526 659

5. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les montants non amortis des apports reçus affectés à l'achat d'immobilisations. Les apports reportés afférents aux immobilisations sont amortis en résultat au même rythme que les immobilisations en cause. Le tableau suivant présente les variations des soldes des apports reportés afférents aux immobilisations :

	2023	2022
	\$	\$
Solde, au début de l'exercice	172 559	315 152
Apports afférents aux immobilisations reçus au cours de l'exercice	670 386	57 232
Amortissement pour l'exercice	(240 093)	(199 824)
Solde, à la fin de l'exercice	602 852	172 559

6. Engagements

Le tableau suivant présente les engagements du RLISS en vertu de divers contrats de location-exploitation jusqu'en 2026 :

	\$
2024	1 059 399
2025	729 079
2026	171 810
	1 960 288

**Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest,
exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire du Sud-Ouest**

Notes complémentaires

31 mars 2023

7. Éventualités

Le RLISS a été désigné comme partie défenderesse dans le cadre de diverses réclamations en raison de la nature de ses activités et des griefs déposés par différents syndicats. La direction a comptabilisé un montant qui correspond à la meilleure estimation quant à l'issue de ces réclamations dans les présents états financiers.

Le RLISS est membre de Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »), qui assure collectivement les risques d'assurance responsabilité de ses membres. Les membres paient des primes annuelles qui sont établies selon une évaluation actuarielle. Tous les membres peuvent faire l'objet d'une nouvelle cotisation à l'égard de pertes subies, s'il y a lieu, par le groupe au cours des années pendant lesquelles ils en étaient membres, et ces pertes peuvent être importantes. Aucune nouvelle cotisation n'a été établie au 31 mars 2023.

Si de telles cotisations devaient engendrer des revenus ou des coûts supplémentaires, la différence serait comptabilisée dans l'exercice au cours duquel un règlement a été conclu.

8. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	2023	2022
	\$	\$
Montants à recevoir du Ministère	6 548 386	(6 548 386)
Débiteurs	1 479 017	(1 935 392)
Charges payées d'avance	113 187	(329 381)
Créditeurs et charges à payer	903 913	3 763 292
Montant à verser au Ministère	10 535 645	5 674 793
Total de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	19 580 148	624 926

9. Régime de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime à employeurs multiples, pour le compte d'environ 850 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées dans lequel est précisé le montant des prestations de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2023 s'élève à 4 744 191 \$ (2022 – 4 702 453 \$) et est compris dans les salaires et charges sociales à l'état des résultats. La dernière évaluation actuarielle réalisée par le HOOPP au 31 décembre 2022 faisait état d'un actif net disponible pour le régime d'avantages sociaux de 103 674 000 000 \$ et d'obligations au titre du régime de retraite de 92 721 000 000 \$, donnant lieu à un excédent de 10 953 000 000 \$.

10. Risques financiers

En raison de son exposition aux actifs financiers et aux passifs financiers, le RLISS est exposé au risque de crédit et au risque de liquidité comme suit :

- i) Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et subisse une perte financière. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable présentée dans l'état de la situation financière. Le risque de crédit est atténué au moyen de méthodes de recouvrement et grâce à la nature diversifiée des débiteurs.
- ii) Le risque de liquidité correspond au risque que le RLISS ne soit pas en mesure de respecter toutes ses obligations en matière de flux de trésorerie à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le RLISS atténue ce risque en surveillant les activités liées à la trésorerie et aux sorties de fonds prévues au moyen d'analyses des flux de trésorerie et de l'établissement de budgets rigoureux.

**Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Ouest,
exerçant ses activités sous le nom de Services de soutien à domicile
et en milieu communautaire du Sud-Ouest**

Notes complémentaires

31 mars 2023

11. Prestations constituées relatives aux congés de maladie sans droits acquis

Des prestations constituées relatives aux congés de maladie sans droits acquis de 536 142 \$ (2022 – 647 492 \$) sont incluses dans les créditeurs et charges à payer. Ces montants ne sont pas capitalisés par le ministère de la Santé de l'Ontario avant d'avoir été payés.

12. Soldes des apparentés et opérations entre apparentés

Le RLISS du Sud-Ouest est apparenté à d'autres RLISS sous contrôle commun du même conseil d'administration et du même chef de la direction. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2023, le RLISS du Sud-Ouest a assumé au nom de tous les RLISS des dépenses s'élevant à 165 510 \$ (2022 – néant \$). Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2023, le RLISS du Sud-Ouest a engagé des coûts s'élevant à 74 015 \$ (2022 – néant \$) à payer au RLISS du Nord-Est et au RLISS de Champlain dans le cadre d'un recouvrement de coûts partagés. Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été évaluées à la valeur d'échange. Les débiteurs comprennent un montant de 144 137 \$ (2022 – néant \$) à recevoir d'autres RLISS. Les créditeurs et charges à payer comprennent un montant de 42 822 \$ (2022 – néant \$) à payer à d'autres RLISS.